

A Blois, le 22 décembre 2023

COMPTE-RENDU DE LA FS DU 21 NOVEMBRE
ET DES CSAL DES 4 ET 20 DECEMBRE 2023

Le 21 novembre 2023 s'est tenue une Formation Spécialisée (FS) dont l'ordre du jour concernait avant tout le règlement intérieur des futurs CSAL et FS.

A la suite, s'est tenu le CSAL du 4 décembre dont l'ordre du jour était :

Le règlement intérieur des CSAL et FS : un an après la mise en place des CSAL et FS, et trois ans après le décret de 2020 issu de la Loi de Transformation de la Fonction publique (2019), le règlement intérieur (RI) de ces instances n'a été présenté qu'au mois de février 2023 par la DGAFP, et décliné aux niveaux ministériel et directionnel pour finalement être présenté au niveau local ce 4/12/2023. Il reprend au mot près le modèle imposé par la DG lors du CSAR du 16/10/2023 contre lequel les élus syndicaux nationaux ont unanimement voté contre.

La Direction nous avait demandé de faire des propositions d'amendements à ce RI, ce qui a été fait lors de la FS du 21/11. La logique voulait qu'il y ait une marge de manœuvre pour pouvoir discuter et retenir des amendements. Nos demandes ont porté notamment sur le temps spécifique accordé aux représentants du personnel, un pour préparer, un pour siéger et un pour rendre compte. De même, une période de communication de l'ordre du jour des instances et leurs documents préparatoires d'au moins 15 jours pour les préparer dans de bonnes conditions, et non pas « 8 jours en cas d'urgence » prévu par le RI. A la suite des discussions, une dizaine d'amendements ont été votés par la représentation du personnel.

Mais ce que le Président de la FS a accepté, le Président du CSAL l'a globalement refusé car la DG a donné pour consigne de rejeter toute modification. Pourquoi donc nous avoir fait perdre notre temps ? Ce RI n'est pas acceptable car il s'agit d'une attaque en règle contre les droits syndicaux. Seule une circulaire réécrira le RI (à quel niveau ? sur quels points ? aucune réponse) à une date indéterminée.

Le vote CONTRE des O.S. à ce RI sans modification a été unanime. Les O.S. ont porté une délibération intersyndicale qui a été votée à l'unanimité lors du CSAL du 4 décembre.

Lors de la 2^e convocation du CSAL sur ce point à l'ordre du jour, le 20 décembre 2023, nous avons lu une liminaire commune avec la CGT et avons quitté la séance.

Observatoire interne : La participation des agents de la DDFIP 41 à hauteur de 53 % est supérieure à la moyenne nationale (38 %) ainsi que par rapport à 2022 (+ 6 points). Les résultats sont très loin d'être favorables à la DGFIP, et se sont fortement dégradés cette année, la DGFIP n'a franchement pas de quoi pavoiser. Entre 40 et 50 % des agents s'estiment « désabusés, inquiets et fatigués » et leur motivation chute, en particulier en SIP et SGC, services particulièrement impactés par les restructurations. 76 % des agents estiment que la Direction n'évolue pas dans le bon sens, 64 % trouvent les changements trop rapides. 36 % des agents ne sont pas satisfaits de travailler au sein du ministère (soit + 12 % par rapport à 2022 !). 63 % des agents voient leur motivation diminuer, et même 71 % ne sont pas optimistes sur leur avenir au sein de la Direction ! Parmi les principaux sujets de mécontentement, apparaissent le manque de reconnaissance, la faible attractivité des salaires et les conditions de travail. Enfin, 81 % des agents ne s'estiment nullement acteurs des changements conduits au sein de la direction. Parmi les points positifs, la satisfaction à l'égard du télétravail (92 %) et les possibilités de formation (63 %).

Les agents confirment ce que nous dénonçons : dégradation des conditions de travail, évolutions à marche forcée sans écoute, réformes incessantes, les atteintes à nos missions et nos structures impactent fortement le moral. Il est intéressant de noter que sur de nombreux points, la DDFIP 41 est en deçà de la moyenne nationale DGFIP. Les agents sont à bout et les résultats devraient fortement préoccuper tant la DG que la direction locale. Peut-être qu'avec un peu plus d'écoute, de pauses dans les réformes, d'analyse objective des restructurations, bref avec un peu plus de démocratie interne, les résultats s'amélioreraient, mais les orientations à venir ne semblent pas se préoccuper du ressenti des agents.

Solidaires-Finances Publiques exige l'arrêt des réformes déstructurantes de nos missions de service public, la revalorisation des rémunérations de l'ensemble des personnels, une augmentation des possibilités de promotion et de meilleures conditions de travail.

DUERP-PAP : il s'agissait d'un point d'étape concernant un élément présenté le 12/9/2023 à la FS et unanimement rejeté par les organisations syndicales. La direction avait en effet retouché unilatéralement les documents établis lors des groupes de travail du printemps (évaluant à la baisse la cotation des risques). A la suite du vote négatif unanime des O.S. lors du précédent CSAL, une reconvoction du CSAL avec ce point à l'ordre du jour devait être faite en bonne et due forme, mais la DG ne le jugeait pas nécessaire...

TBVS : le Tableau de Bord de Veille Sociale donne des indicateurs sur les conditions de travail et l'état de santé des agents. Parmi les éléments du TBVS 2022 de Loir-et-Cher : le taux de couverture des emplois est de 88 % par rapport aux emplois théoriques TAGERFIP (mais 81 % seulement en SIP) ; le nombre d'heures écrites est globalement de 920 H ; le taux de télétravailleurs est de 79 %. Quatre demandes de mutation sur 19 n'ont pas été satisfaites, soit 21 %

Information antenne SIE à Vendôme : M. Aubret a confirmé les 33 emplois implantés au 1/9/2024 dans la future structure, à savoir : 2 A+, 2 A, 20 B et 9 C. Il a également donné des éléments sur les missions exercées dans cette structure délocalisée.

L'ensemble des AVISIR (créations, cessations et mises à jour des dossiers transmises par l'INSEE) sera traité par la structure vendômoise dès septembre 2024. Les défaillances et ses suites seront également traitées, pour certains SIE du 92, par l'antenne de Vendôme dès septembre 2024. A terme (septembre 2025), les demandes de remboursement de crédits de TVA de l'ensemble du département des Hauts-de-Seine seront instruites à Vendôme. Les postes transférés sont bien en deçà des besoins par rapport aux missions.

Ponts obligatoires dits « naturels » 2024 : deux ponts étaient possibles pour l'année 2024 : le 10 mai et le 16 août, mais la Direction n'a proposé que ce dernier au CSAL du 4/12. Une note de la DG du mois de juillet 2023 attirait l'attention des directions locales sur le pont du 10 mai car, placé durant la campagne IR, il risquait de faire baisser le fameux « taux de décroché ». Dans une dizaine de directions, cette journée a pourtant été décrétée pont naturel.

Le président a argué qu'une fermeture des services pendant 5 jours aurait entraîné une charge de travail insurmontable (notamment les e-contacts) le lundi suivant et provoqué le découragement des agents. Alors qu'une ouverture au public le vendredi 10 mai permettra de rendre le nombre de e-contacts à traiter le lundi bien plus supportable.

Notre avis a toujours été partagé sur les ponts imposés, car même s'il s'agit de congés imposés aux agents, ces journées sont susceptibles d'intéresser de nombreux agents qui sans cela seraient soumis aux quotas officiels de présence dans les services. Ce pont du 10 mai (5 jours) eût été une pause bienvenue pour les agents assurant l'accueil du public pendant l'éprouvante campagne IR, surtout que pour le service public l'annonce d'un report de la date de dépôt d'un ou deux jours aurait très bien pu être envisageable et compris par les usagers. Qui plus est, les écoles seront fermées le vendredi 10 mai.

D'un côté, l'observatoire interne constate et déplore le manque de considération de la hiérarchie, de l'autre des « équipes de commandement » leur refusent même un pont pour souffler. Pourtant, les agents SIP sont particulièrement concernés par la dégradation des résultats de l'observatoire interne.

C'est pourquoi un préavis de grève sera déposé. Puisque le « taux de décroché » est plus important pour eux que la santé des agents, renvoyons leur l'ascenseur !

Nous nous sommes ABSTENUS lors du vote de la proposition.

Bilan du télétravail : aucun refus n'a été formulé dans notre direction, mais il s'agit là de refus formulés dans l'application SIRHIUS. Les refus oraux non suivis d'appel n'existent pas officiellement !

Solidaires-Finances Publiques vous rappelle que seul un refus formalisé dans SIRHIUS peut déboucher sur un appel. Si l'entretien avec le chef de service préalable à la mise en place du télétravail ne vous satisfait pas, il convient de déposer votre demande **originelle** dans SIRHIUS. Elle fera (ou non) l'objet d'un rejet par votre chef de service et un recours sera alors possible. En cas de rejet, vous pouvez refaire une demande sur la base des propositions du chef de service par la suite.

Questions diverses :

Espace de dialogue SDIF : un espace de dialogue avait été demandé par les agents du SDIF de Loir-et-Cher pour dénoncer la surcharge de travail liée notamment à la mise en place de GMBI. Solidaires-Finances Publiques a demandé où en était l'état d'avancement de cet espace de dialogue. Le président a répondu que la gestion relève de la Direction générale et que la direction locale n'a pas d'information à ce sujet. L'absence d'information et de suivi par la direction locale nous inquiète vivement. Nous nous interrogeons sur la volonté de « l'équipe de commandement » de voir la situation s'améliorer pour le service, ou, au contraire, s'envenimer.

Locaux libérés à Romorantin par la fermeture de l'antenne départementale du SIE : nous avons interrogé la direction sur le devenir des locaux libérés au 1^{er} étage du Centre des Finances publiques de Romorantin. Le président du CSAL nous a indiqué que la direction locale a transmis à la DG une déclaration d'intention afin d'accueillir un service délocalisé à Romorantin. Il n'y a aucune garantie que cette candidature soit suivie d'effet.

